AGIT
ALLIANCE GREEN IT

DÉCIDEURS, COMMENT CONCILIER NUMÉRIQUE DURABLE, GOUVERNANCE D'ORGANISATION ET ÉQUITÉ SOCIALE ?

THÉMATIQUE 8

DISCRIMINATION ET GROUPES VULNÉRABLES / GESTION DES COMMUNAUTÉS

AVRIL 2020

AUTEURS

Valérie Schneider (Pilote du projet)
Valérie Schneider Conseil

Yoann Chardel
CGI

Dominique Ortoli
Nove Via

Patricia Oudart
SCC

Alain Tord
B&L évolution

Thomas Mesplede
Alliance Green IT

CONCEPTION, GRAPHISME

Origin Art Studio

ILLUSTRATION : Freepik

©Toute information ou extrait issu(e) du présent document et utilisé(e) dans une publicité, communiqué de presse ou matériel promotionnel de quelque nature que ce soit doit faire l'objet d'une approbation écrite préalable de l'AGIT qui doit être demandée en écrivant à contact@allliancegreenit.org. Tout autre usage devra faire référence spécifique à l'Alliance Green IT (AGIT) avec un lien hypertexte vers le présent document.

[AVERTISSEMENT] L'objet de ce document est d'apporter un éclairage sur les impacts sociaux et sociétaux du numérique. Le contenu de ce document ne fait pas l'objet d'une analyse juridique et ne peut engager ses auteurs.

EDITO

Nous sommes entrés dans une ère où le numérique, tout en devenant un outil qui favorise le développement des relations humaines et affiche une modernisation visible de nos pratiques, engendre des impacts sociaux et sociétaux conséquents, qu'ils soient positifs ou négatifs. A titre d'exemple, qui aurait pu imaginer avant l'apparition d'internet que nous pourrions échanger aussi facilement avec n'importe quel habitant de la planète, faisant presque totalement abstraction de sa situation géographique et de ses conditions de vie ?

D'un autre côté, l'actualité et les œuvres de fiction telles que les romans d'Alain Damasio ou la série Black Mirror dévoile l'ampleur des impacts négatifs associés au numérique. Si leur prise en considération heureusement s'améliore, un long chemin reste encore à parcourir. Parmi ceux-ci, nous pouvons nous interroger sur les mutations de l'emploi engendrées par la transition numérique et sur la fracture sociale liée aux conditions d'accès à l'outil numérique. Les nouveaux progrès de l'intelligence artificielle et de la robotisation rendent obsolète un nombre croissant de métiers de plus en plus qualifiés ou que l'on pensait auparavant protégés car non-délocalisables. Plusieurs questions d'actualité abordent également la dissociation de plus en plus floue entre la sphère professionnelle et personnelle, suscitée notamment par un engouement massif pour les réseaux sociaux et la possibilité offerte de travailler n'importe où et à toute heure. A ces enjeux s'ajoutent les problématiques d'accessibilité, visant à inclure les personnes en situation temporaire ou permanente de handicap en leur permettant d'utiliser les produits et services numériques. Les conditions de travail associées à ce secteur sont aussi sources de discussions, notamment chez les fournisseurs (cadences très élevées de chaînes de fabrication, robotisation de certaines tâches, ...). Enfin, dans un monde toujours plus connecté, nous assistons à un isolement inquiétant de certains utilisateurs de l'outil numérique.

La définition du Green IT telle que partagée par les membres de l'Alliance Green IT et formalisée dans le lexique « Du Green IT au numérique responsable »[1] publié en 2018 par le Club Green IT, précise

Sources :
1Définition du Green IT, Lexique de référence "Du Green IT au numérique responsable", Club Green IT, Mai 2018 https://club.greenit.fr/doc/2018-05-ClubGreenIT-lexique-numerique_responsable-v1.8.3.pdf

qu'il s'agit d'un processus d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte environnementale, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication. Par exemple, un site web de covoiturage facilite le partage de trajets. C'est une alternative à la fois économique, moins impactante pour l'environnement, et socialement plus riche qu'un trajet individuel. Cette définition inscrit clairement le Green IT dans la problématique plus large et plus globale de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), ou en d'autres termes, de la contribution des entreprises au développement durable.

Cet ouvrage est le fruit d'un travail coopératif entre plusieurs membres de l'Alliance Green IT (AGIT) partant du constat que les impacts économiques et environnementaux étaient largement abordés dans les travaux de l'AGIT. Nous avons alors voulu mettre l'accent sur les impacts sociaux et sociétaux du numérique. Nous nous sommes inspirés des thèmes abordés par les textes de référence de la RSE et notamment par l'ISO 26000 pour construire la trame de ce guide. Ceci présente l'avantage d'ancrer le numérique responsable au sein de la RSE et favorise une lecture thématique par thématique en fonction des sujets qui vous interpellent.
Pour chaque thématique, nous vous proposons une définition des notions clés, une revue des principaux enjeux, des points positifs, des points de vigilance, des recommandations et des exemples de bonnes pratiques.

Attention, si vous souhaitez mettre en place au sein de votre entreprise l'un des sujets traités, nous vous recommandons d'étudier le cadre légal, qui évolue en permanence.

Retrouvez dans la partie "RÉFÉRENCES" en fin de document des liens génériques d'informations spécifiques à chaque thématique.

THÉMATIQUE 8
DISCRIMINATION ET GROUPES VULNÉRABLES / GESTION DES COMMUNAUTÉS

Au même titre que l'eau potable, l'éducation ou encore un environnement sécuritaire, l'accès au réseau Internet, loin d'être un luxe, entrerait aujourd'hui dans la catégorie des « droits humains » dont personne sur la planète ne devrait être obligé de se passer. C'est ce qu'indique un rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de 2011. Cependant, le secteur du numérique doit en parallèle prendre sa part dans la non exclusion et la prise en compte des groupes vulnérables qu'il s'agisse des personnes en situation de handicap, des personnes isolées ou défavorisées, des jeunes ou des enfants.

NOTIONS CLÉS

Non exclusion numérique : Plusieurs définitions de la non exclusion numérique existent, mais on peut y lier ces trois caractéristiques

- Connectivité : avoir accès à Internet
- Compétences numériques : être capable de se servir des ordinateurs, smartphones et d'Internet
- Accessibilité : les services doivent être conçus pour satisfaire les besoins des utilisateurs et en permettre l'accès et l'usage à tous.

Groupe vulnérable : Dans nos sociétés, plusieurs groupes sont davantage menacés par la pauvreté et l'exclusion sociale que la population en général. Il s'agit notamment des personnes handicapées, des immigrants et des minorités ethniques, des personnes isolées, des jeunes et des enfants.

Fracture numérique : La fracture numérique désigne la disparité d'accès aux technologies informatiques et notamment Internet. Il s'agit d'une inégalité sociale et générationnelle, entre ceux qui s'adaptent, et ceux qui restent à l'écart de la société numérique. Elle peut être également purement techniques, dans le cas par exemple des zones blanches et grises. Non couvertes par les opérateurs réseau, l'accès à internet depuis ces zones s'avère difficile.

Conception responsable: "Cette démarche étend celle d'éco-conception (environnement) aux autres dimensions du développement durable : sociale et économique (2014, [15]). La performance sociale est adressée, notamment, par l'accessibilité numérique complétée de bonnes pratiques portant sur le respect de la vie privée, la diversité, une approche « facile à lire, facile à comprendre », l'éthique, etc."[2]
Sur le plan social par exemple, l'accès aux contenus et services en ligne nécessite souvent un ordinateur ou un smartphone récents, ce qui renforce la fracture numérique. La conception numérique responsable est donc une démarche dont l'objectif est, entre autres, de ne pas créer d'exclusion.

Sources :
2 Définition de la conception numérique responsable, Lexique de référence "Du Green IT au numérique responsable", Club Green IT, Mai 2018 https://club.greenit.fr/doc/2018-05-ClubGreenIT-lexique-numerique_responsable-v1.8.3.pdf

1. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap représentent plus de 10 % de la population, mais malheureusement l'accessibilité ne fait pas partie des priorités des fournisseurs ou développeurs impliqués ni des concepteurs de site Internet[3].
La WAI (Web Accessibility Initiative) lancée en 1996 par le World Wide Web Consortium (W3C) définit l'accessibilité numérique comme suit :

«L'accessibilité du Web signifie que les personnes en situation de handicap peuvent utiliser le Web. Plus précisément, qu'elles peuvent percevoir, comprendre, naviguer et interagir avec le Web, et qu'elles peuvent contribuer sur le Web. L'accessibilité du Web bénéficie aussi à d'autres, notamment les personnes âgées dont les capacités changent avec l'âge.
L'accessibilité du Web comprend tous les handicaps qui affectent l'accès au Web, ce qui inclut les handicaps visuels, auditifs, physiques, de parole, cognitifs et neurologiques.»[4].

POINTS POSITIFS

- Le numérique représente pour les personnes handicapées, quel que soit le handicap, une réelle opportunité pour leur intégration, aussi bien dans la vie quotidienne que professionnelle ;
- Existence d'aides et de solutions techniques pour faciliter l'accès du numérique aux personnes en situation de handicap :
    - aides techniques adaptées au handicap comme par exemple la synthèse vocale, le grossissement des caractères, les claviers en braille, etc. ;
    - règles d'accessibilité pour les contenus web ou Web Content Accessibility Guidelines[5] en Anglais (WCAG 2.0) émises et actualisées par la WAI constituent aujourd'hui un consensus technique, suivi par les praticiens du domaine et transposées en tant que norme : ISO/CEI 40500:2012.
- Le respect des recommandations d'accessibilité présente un certain nombre d'avantages:
    - rendre le site accessible, c'est augmenter le nombre d'internautes en mesure d'en consulter le contenu ; cela aboutit également à faciliter le référencement des pages par les moteurs de recherche ;
    - le service en ligne est un vecteur majeur d'intégration ; il peut améliorer la vie des personnes en situation de handicap ;
    - le respect des recommandations permet d'optimiser le poids des pages et la compatibilité des sites.

Sources :
3 L'accessibilité des TIC par les personnes handicapées : état des lieux du contexte actuel, Philippe Balin et Cédric Gossart, 2015 https://journals.openedition.org/terminal/751#ftn1
4 Introduction to Web Accessibility, W3C https://www.w3.org/WAI/fundamentals/accessibility-intro/
5 Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.0, traduction française agréée, WCAG, 25 juin 2009 https://www.w3.org/Translations/WCAG20-fr/

POINTS DE VIGILANCE

- L'accessibilité n'est pas une priorité des concepteurs d'applications ou de sites Internet ;
- Le fait de ne pas rendre les contenus accessibles à tous peut conduire une entreprise à se priver de certains talents ;
- Dans le même ordre d'idée, l'entreprise écarte également une partie de ses clients / consommateurs.

RECOMMANDATIONS

Afin de pouvoir bénéficier des bienfaits apportés par les outils numériques tout en limitant leurs travers, nos recommandations sont les suivantes :

- Respecter la réglementation en vigueur, qui impose aux services de l'État, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui en dépendent de garantir une accessibilité aux personnes handicapées à leurs services de communication publique en ligne[6];
- Faire respecter les référentiels techniques permettant d'avoir des outils digitaux accessibles (W3C, norme WCAG 2.0, WAI[7]). Même s'il est dans certains cas nécessaire d'avoir des solutions dédiées et spécifiques pour les personnes handicapées, elles doivent se limiter à ce qui n'est pas couvert par les produits standards afin de limiter les coûts ;
- En France, le référentiel national est le RGAA[8] (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations). Ce référentiel, à forte dimension technique, offre une traduction opérationnelle des critères d'accessibilité issus des règles internationales ainsi qu'une méthodologie pour vérifier la conformité à ces critères ;
- Prendre en compte l'accessibilité dans la phase de conception d'un produit conduit à des surcoûts marginaux, ce qui n'est pas le cas si l'on essaye de rendre un produit existant accessible.[9]

RETOUR D'EXPÉRIENCE 1

Sur la thématique de la gestion du handicap, la DILA, direction d'administration centrale des services du Premier Ministre, met à disposition de tous ses interlocuteurs, en libre accès, une liste des référentiels, outils et ressources utilisés par la DILA pour veiller à la qualité des sites web dont elle a la charge.[10]

Ces audits sont désormais réclamés par des sous-traitants qui ont bien compris l'importance de satisfaire à des critères qui leur ouvrent des marchés considérables.

Sources :

6 Article n°47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=77850285B0FF9A042444607F186F8534.tplgfr21s_3?idArticle=JORFARTI000001290363&cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=29990101&categorieLien=id

7 WAI - Web Accessibility Initiative https://www.w3.org/WAI/wai-fr-intro.htm

8 RGAA - Référentiel général d'accessibilité pour les administrations https://references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite/ et https://www.handirect.fr/handicap-et-accessibilite-numerique/

9 Livre Blanc: L'écoconception des services numériques, Alliance Green IT, 2017
https://alliancegreenit.org/2017-l-ecoconception-des-services-numeriques

10 Ressources du Pidila, Outils et ressources pour la qualité et l'accessibilité des sites web de la DILA http://pidila.gitlab.io/

RETOUR D'EXPÉRIENCE 2

Sur la thématique de l'atténuation de la fracture numérique, "le Groupe Orange est signataire de la Charte relative à la stratégie nationale pour un numérique plus inclusif présentée le 13 septembre 2018 à Nantes par Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, Chargé du numérique."[11]

En termes d'actions concrètes, l'entreprise a sollicité un panel de 160 parties prenantes (associations, influenceurs, personnes en situation de précarité... etc.) et a formalisé plusieurs engagements :

- Le renforcement du travail de sa fondation avec des associations locales œuvrant en faveur de publics précaires et/ou éloignés du numérique ;
- Le lancement prochain d'une offre destinée aux jeunes suivis par les missions locales, qui pourront acquérir un ordinateur avec des modalités de paiement étalées sur un an, et suivre une formation d'accompagnement au numérique ;
- Le déploiement d'un programme de formation spécifique pour les travailleurs sociaux, les encadrants, en contact avec les publics en situation de précarité et/ou de fracture numérique.

2. L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME

En ce qui concerne l'égalité Homme/Femme, une étude[12] du Syntec Numérique publiée en mars 2016 montre un taux de féminisation du secteur du numérique en France de 33% contre 53% tous secteurs confondus. Il reste donc des efforts à faire pour que la place des femmes dans ce secteur s'améliore. Cet écart ne semble pas provenir d'une discrimination voulue mais plutôt d'une faible attractivité des métiers du numérique pour les jeunes filles.

POINTS POSITIFS

- Une forte demande de profils féminins de la part des entreprises, qui peinent cependant à recruter ;
- Une diversité de métiers, compétences et carrières offertes aux profils féminins ;
- Des carrières avec de fortes possibilités d'évolution.

POINTS DE VIGILANCE

- L'attractivité des métiers des filières de l'ingénierie et du numérique pâtit d'un manque de modèles féminins dans lesquels les lycéennes et étudiantes puissent s'identifier ;

Sources :
11 Pour un numérique plus inclusif, E-RSE, 14 septembre 2018 https://rai2018.orange.com/fr/favoriser-une-meilleure-inclusion-et-des-usages-responsables/
12 Secteur numérique : où sont les femmes ?, Syntec Numérique, 8 mars 2016 https://syntec-numerique.fr/formation-emploi/etudes/secteur-numerique-presence-femmes

- Sur les questions de mixité, de nombreuses entreprises se limitent à être en conformité avec la réglementation relative à l'égalité professionnelle et très peu adoptent une posture plus volontaire en la matière alors que ce sujet soulève de nombreux enjeux.

RECOMMANDATIONS

Afin de pouvoir bénéficier des bienfaits apportés par les outils numériques tout en limitant leurs travers, nous recommandons de :

- Les actions en faveur de l'attractivité des métiers du numérique pour les femmes doivent être démultipliées et ce à tout âge ;
- Les actions menées ne doivent pas être uniquement concentrées sur les plus hauts niveaux de qualification ;
- Les actions menées doivent capitaliser sur les femmes capables de porter la bonne parole. Les étudiantes, les salariées de la branche doivent être mobilisées dans cet objectif car elles sont seules capables de convaincre leurs pairs.

RETOUR D'EXPÉRIENCE 1

Au sein de l'entreprise Interxion France, la parité homme femme est respectée dans le comité de direction.

RETOUR D'EXPÉRIENCE 2

Schneider Electric, de son côté, accompagne les femmes de pays émergents pour surmonter les problèmes qu'elles peuvent rencontrer au moment de se lancer dans une carrière dans le secteur de l'énergie. L'entreprise soutient des organisations locales spécialisées, capables d'aider les femmes à acquérir les compétences techniques et pointues qui leur permettent d'être présentes à toutes les étapes de la chaîne de valeur énergétique. Ces programmes s'accompagnent également de campagnes de sensibilisation des hommes. Au Brésil, par exemple, hommes et femmes sont formés ensemble dans le domaine de l'électricité et à l'exploitation d'installations photovoltaïques. Ce programme leur permet également de créer leur entreprise jusqu'à l'obtention des premières commandes.

3. LA PROTECTION DES ENFANTS

Dans un rapport publié en décembre 2017, l'UNICEF[13] souligne que bien que les enfants soient très présents sur Internet – 1 internaute sur 3 dans le monde est un enfant – les mesures prises pour les protéger des périls du monde numérique et accroître leur accès à un contenu en ligne sûr sont bien trop rares.

POINTS POSITIFS

- Si elle est universellement accessible et exploitée correctement, la technologie numérique peut changer la donne pour les enfants laissés pour compte – que ce soit pour des raisons de pauvreté, d'appartenance ethnique, de sexe, de handicap, de déplacement ou d'isolement géographique – en les connectant à un large éventail de possibilités et en leur fournissant les compétences nécessaires pour s'épanouir dans un monde numérique ;
- Des programmes européens existent sur ces sujets comme par exemple Safer Internet[14]. Les entreprises ont la possibilité de s'y associer.

POINTS DE VIGILANCE

- A moins d'en élargir l'accès, la technologie numérique peut créer de nouvelles fractures qui empêchent les enfants de réaliser leur potentiel. Les risques encourus en ligne ;
- Pourraient rendre les enfants vulnérables plus susceptibles d'être exploités, maltraités, voire victimes de traite, et exposerait leur bien-être à des menaces plus subtiles ;
- Risque de coupure de la vie sociale nécessaire au bon développement de l'enfant et des publics jeunes (Substitution d'une vie numérique au détriment de la vie réelle - No-Life -, Cyberdépendance, etc.).

RECOMMANDATIONS

Afin de pouvoir bénéficier des bienfaits apportés par les outils numériques tout en limitant leurs travers, nous recommandons de :

- Les sociétés du secteur Internet et des technologies doivent prendre les dispositions nécessaires pour empêcher les délinquants d'utiliser les réseaux et les services afin de collecter et de diffuser des images à caractère pédopornographique ;

Sources :
13 Grandir dans un monde numérique, Unicef, 10 décembre 2017
https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/grandir-dans-un-monde-numerique
14 Safer Internet Day http://www.saferinternet.fr/programme/

- Surveiller en continu les principales menaces qui pèsent sur les enfants et travailler avec les autorités chargées de l'application des lois et les autres parties prenantes à la recherche de solutions innovantes contre les activités criminelles en ligne peut permettre de mieux protéger les enfants sur la toile et en dehors ;
- Les entreprises peuvent faire davantage pour fournir aux enfants, en particulier ceux qui vivent dans des zones mal desservies, un accès à Internet. Le processus légal étant encadré, en France notamment. Elles doivent également respecter un certain nombre de principes communs tels que la neutralité, notamment lorsque ces derniers permettent aux enfants d'accéder à des sources et à des informations très variées ;
- Les entreprises doivent collaborer avec les décideurs et les défenseurs des droits de l'enfant afin d'élaborer des normes éthiques minimales applicables à leurs services, et adhérer au principe de « sécurité par la conception » en intégrant à leurs produits des fonctionnalités de sécurité, de confidentialité et de protection ;
- Certaines solutions de contrôle parental existent mais sont très limitantes et pas toujours adaptées aux usages. Les entreprises doivent proposer aux parents une gamme plus complète d'outils simples d'utilisation (par exemple, protection par mot de passe, listes de blocage/d'autorisation, vérification de l'âge et filtres) afin de leur permettre de créer un espace en ligne plus sûr pour leurs enfants, notamment les plus jeunes. En outre, elles doivent assurer un suivi et une évaluation en continu de ces outils.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

SCC France, acteur majeur des services informatiques d'infrastructure a mis en place depuis 2017 et renouvelé en 2019 une convention triennale de mécénat en numéraire, en matériel informatique, en compétence avec e-Enfance association reconnue d'utilité publique agréée par le ministère de l'éducation nationale Créée en 2005. E-Enfance, outre son rôle de sensibilisation des jeunes aux bonnes pratiques du numérique, a pour vocation de conseiller parents et professionnels de l'éducation.
A ce titre, l'association intervient dans les établissements scolaires auprès des élèves, de leurs parents et des professionnels. Par ailleurs, e-Enfance opère le numéro national gratuit et confidentiel, Net écoute 0800 200 000 ainsi que différentes plateformes de communication et de messagerie via le site Net écoute. Le programme Net écoute est soutenu par la Commission Européenne et le Ministère de l'éducation Nationale.

4. L'INTÉGRATION DES JEUNES

La fracture numérique touche aussi les jeunes et plus particulièrement ceux en situation de fragilité, il s'agit de favoriser leur entrée dans la vie active en les aidant à développer une pratique des outils numériques.

POINTS POSITIFS

- Certaines grandes entreprises lancent des programmes citoyens portant sur l'éducation au numérique, l'acquisition de compétences digitales et sur l'employabilité, avec la volonté de développer la mixité et in fine, d'inspirer les futurs talents qui créeront les innovations de demain ;
- Le numérique permet aux jeunes de se créer une identité numérique leur permettant d'avoir une visibilité plus complète auprès des entreprises.

POINTS DE VIGILANCE

- Les technologies évoluent à un rythme soutenu rendant indispensable l'acquisition permanente de nouveaux savoirs-faire ;
- Chacun, jeunes salariés y compris, doit être acteur de son employabilité.

RECOMMANDATIONS

Afin de pouvoir bénéficier des bienfaits apportés par les outils numériques tout en limitant leurs travers, nos recommandations sont les suivantes :

- Au-delà de permettre aux salariés de développer un savoir-faire spécifique sur certains outils, les entreprises et les établissements de formation doivent sensibiliser à la nécessité de l'apprentissage permanent, par exemple via la mise en place d'un programme de formation en continu ;
- Les entreprises et centre de formation devraient proposer un programme d'accompagnement de gestion de l'identité numérique.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

SCC France, acteur majeur des services informatiques d'infrastructure participe depuis 2013 au programme institutionnel #JNDJ. Les Journées Nationales Des Jeunes facilitent le lien entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise, au travers de rencontres concrètes sur le terrain.

Altimance, filiale de RIGBY GROUP PLC, créée en Septembre 2017 a été construit avec deux objectifs principaux :

- la création d'un centre de services, support aux nouvelles technologies et usages de demain,
- la mise en place d'une pépinière de talents par l'embauche de jeunes diplômés du secteur informatique.

À 3 ans, ce sont 250 ingénieurs et techniciens en informatique qui sont appelés à intégrer la structure. Ce projet s'inscrit pour le Groupe RIGBY dans une stratégie volontariste d'engagement sociétal : une démarche d'embauches de collaborateurs en difficulté d'employabilité a en effet été initialisée avec les organismes locaux spécialisés, visant à terme plus de 50% des effectifs issus de cette filière.

RÉFÉRENCES

Cette partie liste les sources d'inspiration sur lesquelles nous nous sommes appuyées pour créer le document, et n'ayant pas fait l'objet d'une mention spécifique en bas de page.

OUVRAGES ET GUIDES

Berthoud F. et ali, 2014. Impacts écologiques des Technologies de l'Information et de la Communication. Les faces cachées de l'immatérialité. EDP sciences, col. QuinteSciences

Bidan M., 2016. The conversation, http://theconversation.com/leconomie-numerique-est-une-industrie-lourde-1-donner-ces-donnees-50674

Flipo F., Dobré M. et Michot M., 2015. La face cachée du numérique. L'impact environnemental des nouvelles technologies. Éditions l'échappée.

Philippe Bihouix, 2014, L'Âge des low tech. Vers une civilisation techniquement soutenable

PAGES ET SITES INTERNET

Thématique 8, partie 2

Pour une plus grande parité dans les métiers du numérique, BDM Média, 28 septembre 2018 https://www.blogdumoderateur.com/parite-metiers-numerique/

Thématique 8, partie 3

Présentation de l'association e-Enfance, e-enfance.org https://www.e-enfance.org/presentation

Thématique 8, partie 4

Les journées nationales des jeunes, https://jndj.org/

POUR ALLER PLUS LOIN

Ce document est un extrait d'un recueil plus large, dont les 10 thématiques vont paraître mois après mois, de septembre 2019 à juin 2020. Vous retrouverez toutes ces publications sur le site internet de l'Alliance Green IT – https://alliancegreenit.org/

Nous vous invitons à retrouver ci-dessous le calendrier de publication des différentes thématiques :

SEPTEMBRE 2019

THÉMATIQUE 1 : RELATION EMPLOYEUR-EMPLOYÉ

1. RECRUTEMENT, EMBAUCHE ET GESTION DU PERSONNEL
2. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN
3. LA ROBOTISATION / AUTOMATISATION

OCTOBRE 2019

THÉMATIQUE 2 : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

1. LE TÉLÉTRAVAIL
2. LE DROIT À LA DÉCONNEXION
3. L'UTILISATION ABUSIVE DES E-MAILS

NOVEMBRE 2019

THÉMATIQUE 3 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1. SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
2. SANTÉ AU TRAVAIL, L'ASPECT PHYSIQUE
3. SANTÉ AU TRAVAIL, L'ASPECT PSYCHOLOGIQUE

DÉCEMBRE 2019

THÉMATIQUE 4 : GOUVERNANCE

JANVIER 2020

THÉMATIQUE 5 : UTILISATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES

1. L'ÉTUDE DE LA DONNÉE, LA NOUVELLE RUÉE VERS L'OR DES ENTREPRISES ?
2. LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

FÉVRIER 2020

THÉMATIQUE 6 : LOYAUTÉ DES PRATIQUES

1. RESPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ
2. LA GESTION RESPONSABLE DU COMMUNITY MANAGEMENT
3. TRANSPARENCE ALGORITHMIQUE

MARS 2020

THÉMATIQUE 7 : RELATION FOURNISSEURS-ACHETEUR ET ACHATS RESPONSABLES

AVRIL 2020

THÉMATIQUE 8 : DISCRIMINATION ET GROUPES VULNÉRABLES / GESTION DES COMMUNAUTÉS

1. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
2. L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME
3. LA PROTECTION DES ENFANTS
4. L'INTÉGRATION DES JEUNES

MAI 2020

THÉMATIQUE 9 : ANCRAGE TERRITORIAL

JUIN 2020

THÉMATIQUE 10 : IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ; QUELLE EXPÉRIENCE POUR LE CITOYEN?

1. L'INTERNAUTE ET L'ACCÈS À L'INFORMATION
2. LE CITOYEN ET SON TERRITOIRE
3. LE CITOYEN ET LA SANTÉ

PRÉSENTATION DE L'ALLIANCE GREEN IT

L'Alliance Green IT est l'association des professionnels engagés pour un numérique écoresponsable. Créée en 2011, l'AGIT a pour mission de fédérer les acteurs du green IT pour contribuer au débat public sur la place du numérique dans le développement durable.

Le numérique est un élément clé du développement durable. Pour les acteurs du secteur du numérique, un enjeu fort réside dans leur capacité à innover dans ce domaine, tout en réduisant l'empreinte du numérique, tant au plan environnemental, qu'économique et social. Toutes leurs parties prenantes, à commencer par leurs clients et partenaires, sont en attente de progrès rapides et innovants en matière de Green IT et d'IT for Green. Ainsi, les acteurs du secteur du numérique doivent être en mesure d'accompagner au mieux leurs clients et d'accélérer le déploiement du développement durable dans les organisations.

Pour répondre à cette nouvelle exigence, les membres de l'association Alliance Green IT mène différentes actions dont les suivantes :

- sensibiliser les organisations (entreprises, collectivités...) aux enjeux du numérique ;
- participer à la création des futures normes et réglementations ;
- promouvoir les éco-innovations de rupture ;
- identifier et partager les bonnes pratiques ;
- lutter contre le greenwashing.

L'AGIT produit régulièrement du contenu via des groupes de travail animés par ses membres. L'AGIT conduit également des actions de communication et de sensibilisation via des interventions et des conférences.

Si vous aussi vous souhaitez apprendre, partager, échanger sur les valeurs fondatrices du Green IT et prendre part à nos groupes de réflexion, rejoignez-nous : contact@alliancegreenit.org

CONTACTER LES AUTEURS

Valérie Schneider - Pilote du projet : valerie@valerieschneider.com

Dominique Ortoli - Nove Via : dominique.ortoli@novevia.fr

Patricia Oudart - SCC : poudart@fr.scc.com

Alain Tord - B&L évolution : alain@bl-evolution.com

Thomas Mesplede - AGIT : contact@alliancegreenit.org